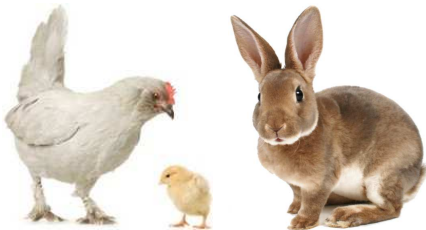
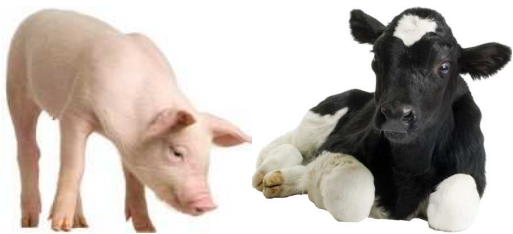


Nouveaux ventilateurs économes et intelligents

des produits pensés pour vous



un souffle nouveau dans votre élevage

- plus de 80% d'économie d'énergie -----●
- rapide retour sur investissement -----●
- contrôle de vitesse intégré :
débit minimum maîtrisé -----●
- protection thermique intégrée :
ne nécessite pas de DMT -----●
- garantie Ecorel 2 ans -----●

Cette nouvelle génération de ventilateurs à moteurs à courant continu révolutionne la ventilation des salles d'élevage :

- leur technologie offre un haut rendement permettant de substantielles **économies d'énergie** et un **rapide retour sur investissement**.

Ils sont de surcroît :

- conformes à la directive ERP 2015
- éligibles aux programmes de subventions

ventilateurs intelligents : contrôle de vitesse intégré

- débit minimum maîtrisé
- plus besoin de débitmètre, ni de trappe
- insensibles aux effets du vent
- compensent les variations de tension du réseau

Autres caractéristiques :

- alimentation monophasée 230VAC – 50Hz
- moteur précâblé (1,20m)
- commande par signal 10-0V
- contact de défaut (2A/230V)
- protection thermique intégrée (pas besoin de disjoncteur magnétothermique)
- modèles 500 et 630 hélices en aluminium
- modèles 400 et 450 hélices en composite

Gamme de Ventilateurs EC Blue

Référence	Type	Débit 0 Pa	Débit 30 Pa	Débit 50 Pa	Dimension (mm)
VEC400	D400 sur cadre	6700 m3/h	6500 m3/h	6350 m3/h	540 x 540
VEC450	D450 sur cadre	7690 m3/h	7420 m3/h	7220 m3/h	575 x 575
VEC500	D500 sur cadre	11225 m3/h	10770 m3/h	10430 m3/h	655 x 655
VEC630	D630 sur cadre	15330 m3/h	14540 m3/h	13970 m3/h	805 x 805
VEM400	D400 en module	6700 m3/h	6500 m3/h	6350 m3/h	Ø ext. 411
VEM450	D450 en module	7690 m3/h	7420 m3/h	7220 m3/h	Ø ext. 461
VEM500	D500 en module	11225 m3/h	10770 m3/h	10430 m3/h	Ø ext. 511
VEM560	D560 en module	13350 m3/h	12730 m3/h	12300 m3/h	Ø ext. 570
VEM630	D630 en module	15330 m3/h	14540 m3/h	13970 m3/h	Ø ext. 646

Accessoires

Volets anti-retour en inox



Grilles de protection*



* : Obligatoire pour tout ventilateur installé à une hauteur inférieure à 2.70m